

# Info-Mak



VILLE DE  
**MACAMIC**  
Une ville de choix



## Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	13	aussi bien les femmes que les hommes.
La page communautaire	16	
La rubrique informative	19	Ce bulletin d'informations est publié six
Le calendrier des activités	26	fois l'an par la Ville de Macamic.
Pour nous joindre	28	
<b>Un grand merci à tous nos collaborateurs.</b>		Mise en pages : Annick Gaudet
		Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 21 no 5  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## La chronique du maire

L'été tire déjà à sa fin, mais qu'à cela ne tienne, la Ville de Macamic fut à nouveau en mesure de réaliser plusieurs projets sur son territoire; soulignons la reconstruction de la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, de la 1<sup>re</sup> Rue Est et de l'avenue Curé-Tremblay et dans le secteur Colombourg, en collaboration avec le ministère des Transports, nous avons corrigé, tel que prévu, le côté du chemin en face de l'école, nous avons repeint l'extérieur de la grange de la collection Claude-Morin et repeint notre salle communautaire qui en avait grandement besoin. Vous avez sans doute remarqué que notre équipe de voirie municipale a procédé à des remplacements ou à des réparations de transition dans le chemin de Ceinture du lac, dans le 2<sup>e</sup> Rang Est et Ouest ainsi qu'au coin de la 1<sup>re</sup> Avenue Ouest et de la 1<sup>re</sup> Rue Ouest. Pour ce qui du Centre Joachim-Tremblay, le 2<sup>e</sup> déshumidificateur a dû être remplacé au coût de 20 000 \$, il avait atteint sa durée de vie utile. Finalement, si vous passez devant le parc Dion-Alain, vous remarquerez qu'un nouveau jeu vient d'être installé, donc profitez-en pour amener vos enfants s'y amuser, un investissement d'une valeur de 15 000 \$.

Concernant le dossier pour l'étude de regroupement de services ou de fusion des municipalités de Dupuy, La Sarre, Palmarolle et Macamic, le comité a tenu sa première rencontre le 7 septembre dernier; cette rencontre nous a permis de préciser le rôle et les responsabilités de chacun et de débiter la réflexion sur le contenu du mandat en vue de l'appel de candidature pour la réalisation de l'étude. Une rencontre ultérieure doit se tenir dans les prochaines semaines.

En terminant, pour tous ceux et celles qui profiteront de l'automne en forêt, que ce soit pour des chasses aux images, la cueillette de champignons sauvages, la chasse, ou simplement marcher, n'oubliez pas d'informer vos proches de votre destination, portez un dossard et soyez prudents.

**Le maire,**



**Claude N. Morin**

## Informations municipales

### Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon

#### CHANGEMENT D'HORAIRE DE COLLECTE CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCES



Veillez prendre note qu'en raison du congé de l'Action de grâces, le Centre de valorisation des matières résiduelles d'Abitibi-Ouest était fermé. Donc, l'horaire de la collecte de la récupération est changé comme suit :

**La collecte du lundi 10 octobre 2016 est remise au jeudi 13 octobre 2016.**

Nous vous demandons de mettre vos bacs au chemin la veille de la collecte.

**Veillez également prendre note** que la collecte du lundi 26 décembre sera reportée au jeudi 29 décembre 2016 et que la collecte du vendredi 30 décembre

sera devancée au jeudi 29 décembre 2016.

Nous vous remercions de votre compréhension.

**Source : Joëlle Rancourt**

### **Aux contribuables de la Ville de Macamic**

#### **AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2016, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

34, 1<sup>re</sup> Avenue Est  
Lot 4 729 951  
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit

du bâtiment secondaire détaché (garage) dans la cour avant au lieu de la cour arrière ou latérale, tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 14 novembre 2016, à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

**Donné à Macamic, ce 13 octobre 2016**

**Joëlle Rancourt**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

---

## **Aux contribuables de la Ville de Macamic**

### **AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2016, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

62, rue Fortin-les-Berges  
Lot 4 728 869  
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché d'une superficie de 53,53 mètres carrés ce qui porterait la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 124,91 mètres carrés au lieu de 105,39 mètres carrés et avec une hauteur des murs prise entre le niveau du plancher et le point le plus élevé du mur de 3,35 mètres au lieu de 2,8 mètres tel que décrit au document des normes établies pour le développement Fortin-les-Berges.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 14 novembre 2016, à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

**Donné à Macamic, ce 27 septembre  
2016**

**Joëlle Rancourt**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

## Offre d'emploi

### **Poste**

Contremaître-opérateur

### **Catégorie**

Travaux publics / voirie

### **Type de poste**

Régulier, temps complet

### **Date limite du concours**

Le 21 octobre 2016

### **RESPONSABILITÉS**

Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, le contremaître coordonne, contrôle et dirige les ressources humaines et matérielles nécessaires aux travaux d'entretien, de réparation et de construction des diverses infrastructures municipales. En saison hivernale, il effectue les travaux de déneigement tout en coordonnant les opérations s'y rattachant.

Plus précisément, vos responsabilités seront de :

- Coordonner, superviser et exécuter les travaux d'entretien, de réparation et de construction des infrastructures municipales (égouts et aqueduc, voirie, etc.)

- Coordonner et effectuer le déneigement tout en veillant à assurer un bon service aux citoyens
- Coordonner et effectuer des travaux de mécanique sur la machinerie lourde et les équipements
- Opérer divers véhicules tels que camion de déneigement, pelle mécanique, etc.
- S'assurer du suivi des plaintes et des demandes des citoyens
- S'assurer du maintien de l'inventaire du garage municipal
- Appliquer et faire respecter le programme de prévention de santé et sécurité au travail
- Exécuter toute autre tâche connexe assignée par le supérieur immédiat

### **EXIGENCES**

- Posséder les aptitudes, les traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées
- Expérience de travail dans un poste similaire avec un minimum de trois ans d'expérience dans la gestion du personnel
- Habileté à faire face à des situations d'urgence et à résoudre des problèmes
- Bonne connaissance des réseaux d'aqueduc et d'égouts,

infrastructures routières et déneigement

- Connaissances en mécanique d'entretien de véhicules lourds
- Être en mesure de réaliser les entretiens préventifs (PEP)
- Permis de conduire classe 1
- Carte ASP construction
- Disponibilité à travailler le soir et les fins de semaine (urgences)

## CONDITIONS SALARIALES

Selon l'échelle salariale en vigueur à la Ville de Macamic, incluant les avantages sociaux, assurances collectives et régime de retraite.

## SPÉCIFICITÉS

La semaine normale de travail est de 40 heures, soit du lundi au vendredi de 7 heures à 16 heures et nécessite, à l'occasion, une grande disponibilité en soirée, la nuit et la fin de semaine. Le service des travaux publics est essentiel pour les citoyens, la personne qui sera retenue doit s'engager à être disponible pour intervenir lors des urgences pouvant survenir en dehors de l'horaire normal de travail.

Les personnes intéressées par ce défi sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 octobre

2016, à 16 heures, à l'adresse courriel suivante :

[gratelle.macamic@mrcao.qc.ca](mailto:gratelle.macamic@mrcao.qc.ca)

ou par la poste à l'adresse suivante :

Guillaume Ratelle, directeur des travaux publics

Concours : contremaître-opérateur

70, rue Principale

Macamic (Québec) J0Z 2S0

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt, mais nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.

La Ville de Macamic respecte le principe d'équité en matière d'emploi, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

---

## Appel d'offres

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La Ville de Macamic vous invite à soumissionner pour l'entretien des espaces verts de la Ville de Macamic incluant le secteur Colombourg.

Le détail des travaux à réaliser est indiqué sur le site Web de la municipalité : [www.villemacamic.qc.ca](http://www.villemacamic.qc.ca)



La responsabilité de l'exactitude des surfaces en pieds carrés identifiées par la municipalité relève exclusivement du soumissionnaire qui renonce au départ au bénéfice de discussion en cas d'erreur ou d'omission dans ses calculs pour les prix offerts.

Le soumissionnaire doit s'assurer du respect du code de gestion sur les pesticides du Québec et en cas de non-respect, d'erreur ou d'omission, il se porte garant à 100 % de tous les frais, amendes et autres pouvant être délivrés à la Ville de Macamic; ces montants, s'il y avait lieu, pourraient être retenus à la base sur ceux à être versés au soumissionnaire suite à l'acceptation de sa soumission par la municipalité.

Les soumissions scellées seront reçues au plus tard le jeudi 20 octobre 2016, à 10 heures, au 70, rue Principale à Macamic.

**Adresse :**

Soumission espaces verts (2017 à 2019)  
Madame Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale  
Ville de Macamic  
70, rue Principale  
Macamic (Québec) J0Z 2S0

Aucun renseignement verbal relatif à cet appel d'offres n'engage la responsabilité de la Ville de Macamic et de ses employés. Les soumissions devront être présentées sur le formulaire « Annexe » fourni par la Ville de Macamic et le soumissionnaire doit également compléter la déclaration du soumissionnaire incluse, désignée comme telle, en regard aux nouvelles normes d'adjudication des contrats municipaux.

Pour une visite sur place, vous devrez communiquer avec madame Joëlle Rancourt au 819 782-4604, poste 223.

La Ville de Macamic ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

**Denis Bédard**  
**Directeur général**

Le 21 septembre 2016



## Règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables

Au printemps, la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon nous informait que des couches souillées et des excréments d'animaux avaient été déposés dans des bacs à recyclage, ce qui a pour effet de contaminer le chargement de récupération en entier.

Convenant alors avec les employés à la collecte de nous aviser de tous les cas de matières non conformes détectées lors des collectes, nous avons eu, depuis, plusieurs signalisations, autant pour les bacs à recyclage que pour les bacs à ordures, dont en voici un résumé :

### **Matières non recyclables disposées dans les bacs à recyclage**

- Matières recyclables souillées
- Couches souillées
- Excréments et litière souillée
- Matières poussiéreuses ou volatiles (cendre, bran de scie, poussière, poils d'animaux, etc.)
- Vêtements

### **Matières déposées en vrac dans les bacs à ordures**

- Matières poussiéreuses ou volatiles
  - Cendre de poêle
  - Bran de scie

- Poussières
- Poils d'animaux
- Vêtements



### **Matières interdites dans les bacs à recyclage ou à ordures**

- Matériaux de construction, rénovation ou démolition
- Carcasses d'animaux (veau, mouffette, etc.)

Ces non-conformités sont très souvent désagréables pour les employés, les matières poussiéreuses ou volatiles s'éparpillent au vent et s'envolent sur l'employé et vous pouvez vous imaginer l'odeur quand le sac dans lequel se trouve une mouffette morte se perce.

Nous désirons donc rappeler à tous les citoyens desservis par la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon qu'il existe des règles à suivre pour trier adéquatement les matières qui vont dans les bacs à ordures et à récupération.

Le site Web de la MRC d'Abitibi-Ouest propose d'ailleurs divers documents à l'usage des citoyens afin de faciliter le tri des matières :

<http://www.mrc.ao.ca/fr/page/index.cfm?PageID=37>

De plus, les municipalités desservies par le service disposent généralement d'un règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables. Pour la Ville de Macamic, il s'agit du règlement 04-050 qui stipule, entre autres, à l'article 8.1 :

- **Qu'il est interdit** de jeter des matières résiduelles autres que des matières recyclables dans le contenant destiné au recyclage.



- **Qu'il est interdit** de jeter des matières autres que des ordures dans le contenant destiné aux ordures. Toutes les matières, entre autres, les DDD et CRD, ou tous les encombrants dont les dimensions empêchent le contenant d'être fermé sont également interdits.
- Dans le cas où **des cendres** (refroidies au préalable) **ou autres résidus poussiéreux** doivent être déposés dans le contenant, ils doivent l'être dans des sacs fermés et attachés, et préférablement mis dans des sacs doublés ou encore mis dans une boîte fermée.

De plus, le règlement édicte, à l'**article 9.3, les conditions de recyclage des matières recyclables** :

- Toutes les matières recyclables doivent être sèches;
- Tous les récipients de verre (si autorisés), de métal ou de plastique doivent être vidés de leur contenu et nettoyés de façon à ce qu'il ne reste aucune matière quelconque, et séchés;
- Aucune matière recyclable ne doit être souillée de nourriture;
- Le papier et le carton doivent être propres et exempts de toute matière organique ou autres;
- Les boîtes en carton doivent être pliées, écrasées ou découpées;
- Les résidus domestiques dangereux ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage;
- Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage.

Le manquement à une des obligations du présent règlement **pourrait faire en sorte que les bacs ne soient pas ramassés.**

**Le règlement stipule également, aux articles 8.2 et 9.4,** qu'après avis verbal

au contribuable concerné, le directeur général ou le contremaître peut faire enlever les déchets domestiques dangereux, les matériaux de construction, toute matière résiduelle ou les matières recyclables aux frais du propriétaire ou de l'occupant, si celui-ci omet d'en disposer conformément à la réglementation municipale.

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 50 \$ à 100 \$ et pouvant aller jusqu'à 300 \$ pour des récidives.

**Source : Annick Gaudet, inspect.  
mun. adj.**

---

### Système d'alerte et de notification



La Ville de Macamic est à mettre en place un service pouvant déclencher des séquences d'appels auprès des citoyens de la Ville. Ce service sera utilisé lors de situations d'urgence telles qu'un avis d'ébullition de l'eau, bris d'aqueduc,

inondation, etc., mais également pour diffuser de l'information importante.

L'objectif étant qu'en un très court laps de temps, l'audience visée puisse être jointe. Cet outil permettra de diffuser des alertes via différents canaux (appel vocal automatisé, messagerie texte, courriel).

Le projet répond à un besoin exprimé par la Ville, soit de pouvoir communiquer avec ses citoyens lors d'événements ou autres et de coordonner la diffusion de l'information.

#### **Pour vous inscrire :**

- 1- Visiter le [www.villemacamic.qc.ca](http://www.villemacamic.qc.ca)
- 2- Parcourir la liste des communiqués et cliquer sur « **Système d'alerte et de notification** »
- 3- Télécharger le document PDF (nécessite le logiciel Adobe Reader ou tout autre lecteur PDF)
- 4- Cliquer sur le lien au bas du document
- 5- Remplir le formulaire

**Si vous n'avez pas accès à Internet** pour procéder à votre inscription ou **pour toute modification** à apporter à vos renseignements (adresse, téléphone, etc.) ou, encore, **si vous voulez annuler**

votre inscription suite à un déménagement hors du territoire de la Ville de Macamic, vous pouvez nous contacter à l'hôtel de ville au 819 782-4604, poste 227 (Annick Gaudet).

**Source : Annick Gaudet, adjointe administrative**

### Entreposage du bois de chauffage

Sur un terrain dont l'usage principal est résidentiel, l'entreposage du bois de chauffage est autorisé si les conditions suivantes sont respectées :

- le bois entreposé est proprement empilé et cordé;
- s'il n'y a pas de clôture, l'entreposage extérieur se fait dans une cour arrière ou latérale, à une distance minimale de 1,0 mètre d'une ligne de propriété;
- **à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation**, il y a un maximum de 15 cordes de bois de poêle (1,21 mètre cube apparent ou 4 pieds par 8 pieds par 16 pouces).

Réf. : Règlement de zonage 07-080

**Pour information :**  
**Annick Gaudet, inspect. mun. adj.**  
**819 782-4604, poste 227**

### VOTRE ROBINET D'ARRÊT, OÙ EST-IL?

Le service des travaux publics désire vous informer qu'il est de la responsabilité de chaque citoyen de connaître avec exactitude l'emplacement de son robinet d'arrêt (bonhomme à eau). Cette pièce d'équipement du réseau d'aqueduc permet d'interrompre l'alimentation en eau de votre résidence et chaque propriétaire doit être en mesure d'indiquer rapidement, en cas d'urgence, l'emplacement de son robinet d'arrêt aux employés de la Ville.



Lors d'une urgence en saison hivernale, par exemple, il peut être fastidieux pour les employés de la Ville de retrouver un robinet d'arrêt dont l'emplacement est inconnu par le propriétaire; évidemment, cela engendre des coûts plus élevés pour tous. Donc, prenez quelques minutes pour trouver votre robinet d'arrêt pour le bénéfice de tout un chacun.

**Source : Guillaume Ratelle**  
**Dir. des travaux publics**

## La bibliothèque

### Nouveautés (Macamic)

- Sur les berges du lac Brûlé - t.1-2  
Colette Major-McGraw
- L'auto électrique  
Daniel Breton - Jacques Duval  
(Don Club Lions)
- Un été pour tout changer  
Brenda Bowen
- La promesse des Gélinas - t. 4  
France Lorrain
- Violence à l'origine  
Martin Michaud
- De tendres aspirations  
Sylvie Gobeil
- Guide de l'auto 2017  
Denis Duquet  
(Don Club Lions)
- Les fautifs  
Denis Monette
- La galerie des jalousies - t.2  
Marie-Bernadette Dupuy
- Sur les berges du Richelieu  
Jean-Pierre Charland
- Le passé simplifié - t. 2  
Micheline Duff
- Les Chevaliers d'Antarès - t. 3  
Anne Robillard
- La nature de la bête  
Louise Penny
- La dame de compagnie  
Louise Phaneuf
- Le guide de survie en forêt  
Jean-Marc Lord
- L'espoir des Bergeron  
Michèle B. Tremblay
- Si tu me voyais comme je te vois  
Nicholas Sparks
- Aimer encore et toujours  
Collectif sous la direction de Claire  
Bergeron



## **Bibliothèque municipale Desjardins** **de Macamic**

819 782-4604, poste 274



Visitez-nous sur Facebook

### **Horaire d'ouverture**

L'horaire régulier est de retour depuis le 7 septembre dernier. Pour consulter l'horaire de votre bibliothèque, consultez la page 27 de cette édition de l'Info-Mak.

### **Programmation 2016-2017**

Nous en sommes à préparer le calendrier des activités qui seront proposées au cours de l'année 2016-2017 à la bibliothèque, dont l'Heure du conte, des conférences, la Zumba Gold, etc.

Surveillez l'affichage à votre bibliothèque et suivez-nous sur Facebook pour les informations à venir.

### **Chasse aux abonnés**

## **Ouverture de la chasse dans les biblios de la région**

Du 1er au 31 octobre 2016, dans les 70 bibliothèques publiques affiliées au

Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, s'ouvrira la 4<sup>e</sup> édition de **La chasse aux abonnés**.



En effet, toute personne, jeune ou adulte, qui s'abonne ou se réabonne à sa bibliothèque locale, en octobre, devient admissible au tirage d'une des deux tablettes numériques offertes par le Réseau BIBLIO.

Avec sa carte de bibliothèque, un abonné a accès à des milliers de livres et documents dans les bibliothèques de la région, à des livres numériques, des produits saisonniers tels des raquettes et des accès gratuits à des sites touristiques, des heures de conte, des clubs de lecture et plusieurs activités d'animation. De plus, en s'abonnant, l'utilisateur s'attribue un mot de passe (NIP) qui lui permet d'accéder à distance avec son ordinateur, son portable, son iPhone, à son dossier, pour réserver et renouveler des prêts de documents, communiquer avec sa bibliothèque et faire des demandes

spéciales (prêts entre bibliothèques). Par ailleurs, la majorité des bibliothèques du Réseau BIBLIO disposent d'une borne Wi-Fi, permettant ainsi à la population d'accéder gratuitement, 24/7, au service Internet sans fil.

### Es-tu abonné à ta bibliothèque?

#### Gym cerveau



Gym cerveau a commencé ses activités le 6 octobre dernier pour une session de 10 rencontres, les jeudis de 9 heures à 11 heures (groupe 1) et de 13 heures à 15 heures (groupe 2). Les groupes ne sont pas fermés, si vous désirez participer, contactez la bibliothèque aux heures d'ouverture pour vous informer de la possibilité de vous joindre à l'un des groupes.

Le programme Gym cerveau, qui connaît un franc succès depuis ses débuts, est un programme d'ateliers stimulants qui s'adressent aux personnes de 50 ans et plus, désireuses de maintenir et de stimuler leur activité cérébrale et de créer des liens avec d'autres personnes de la communauté. Les animatrices sont Fernande Bélanger et Diane Rufiange.

#### Thématiques mensuelles

Dans le cadre des thématiques mensuelles, votre bibliothèque vous propose une sélection de livres, en lien avec le sujet du mois, qui sont disposés sur une table spécialement aménagée à cet effet. De plus, des concours sont souvent associés à ces thématiques.

En **octobre**, tout le Réseau BIBLIO part à la « Chasse aux abonnés »; votre bibliothèque a donc adopté la thématique de la chasse. À cette occasion, il y aura le concours du Réseau BIBLIO et un concours local avec prix de participation.

Puis, en **novembre**, les sujets tabous et les différences seront mis de l'avant afin de démystifier et de contribuer à rendre ces sujets délicats plus abordables.

Et finalement, **décembre** sera dédié au père Noël, à son monde et aux valeurs que ce personnage mythique est chargé de nous transmettre.

**Suivez-nous sur Facebook ou informez-vous à votre bibliothèque pour les détails, les dates et les heures des différentes activités et des concours.**

**Source : Comité bibliothèque Macamic**

## La page communautaire

### Réunions du Cercle de Fermières pour l'année 2016-2017

Les réunions du Cercle de Fermières de Macamic se tiendront aux dates suivantes, au local des Fermières situé au Centre Joachim-Tremblay :

- Le mercredi **12 octobre**, 19 heures
- Le mercredi **9 novembre**, 19 heures
- Le mercredi **11 janvier**, 19 heures
- Le mercredi **8 février**, 19 heures
- Le mercredi **8 mars**, 19 heures
- Le mercredi **12 avril**, 19 heures
- Le mercredi **12 mai**, 19 heures; *les abonnements sont dus ce mois-ci.*

Bienvenue à tous!

### Parade de mode humoristique

Le Cercle de Fermières de Macamic, à l'occasion du 100<sup>e</sup> de Macamic, invite toute la population à son activité d'une parade de mode humoristique pour faire la promotion des articles faits par les Fermières en vue des expo-ventes qui auront lieu au CHSLD de Macamic (Sanatorium), les 25 et 26 novembre

2016 et au marché de Noël au sous-sol de l'église, les 10 et 11 décembre 2016.

**Lieu : Café Elkoza**

**Le mercredi 26 octobre, à 19 heures**

**Prix d'entrée d'autrefois :  
\$1.00 (100 cents pour le centième)**

**On vous attend!**

---

### Des nouvelles du Club St-Jean de Macamic

Le Club de l'Âge d'Or de Macamic est heureux de vous informer qu'il est maintenant affilié avec la FADOQ régionale. Les personnes qui prennent leur carte à Macamic peuvent bénéficier de remises sur certains services comme les assurances, le service de lunetterie, de restauration, etc. auprès des commerces participants.

On vous encourage à prendre votre carte auprès des membres de votre bureau de direction.

**Daniel Rancourt  
Président**



## Vie active

### **Calendrier des activités :**

19 octobre : Martine Fortin, spécialiste en dépendance

2 novembre : alimentation

16 novembre : psoriasis

30 novembre : ski de fond

14 décembre : activité de Noël

Les activités Vie active ont lieu au Club de l'Âge d'Or de Macamic, de 9 heures 30 à 11 heures.

Chaque activité comporte trois volets, à savoir :

- Une capsule santé
- Un exercice léger
- Des jeux de mémoire

### **Centre de jour Macamic**

---

## Comité jeunesse en milieu rural de Macamic

Tu as entre 11 et 17 ans et t'aimerais faire partie d'un comité dans ta ville? Eh! bien, j'ai quelque chose pour toi! Le Comité jeunesse de Macamic est en plein recrutement et on aimerait ça avoir

de nouveaux jeunes les soirs d'animation!

L'ouverture du local est les **mardis et les mercredis** (au sous-sol du Centre Joachim-Tremblay, côté sud).

**De 18 heures 30 à 21 heures 30**

Viens faire un tour! Nous avons à ta disposition :

- Table de billard
- Table de ping-pong
- Table de baby-foot
- Jeux de société
- Mini-hockey
- Et plus encore!

Si tu as des questions, tu peux communiquer avec Linda (superviseur) ou Cindy (animatrice du comité) au 819 333-2757.

---

## Fabrique de Colombourg

Si vous êtes la personne qui a acheté un train à la vente de garage de la fabrique de Colombourg, on a retrouvé les rails qui vont avec ce train. Pour les récupérer, vous pouvez communiquer avec Madeleine Poulin au 819 333-6817.

## **Bibliothèque de Colombourg**

Nous recherchons des bénévoles pour travailler une fois par mois, de 19 heures à 20 heures 30. Une formation vous sera donnée.

---

## **Comité des loisirs de Colombourg**

Le Comité des loisirs de Colombourg recherche des personnes qui voudraient reprendre ce comité. Pour information, vous pouvez communiquer avec Noëlla Royer au 819 333-4466.

---

## **Fermières de Colombourg**

Les réunions des Fermières de Colombourg ont lieu le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois. Venez assister à une réunion.

---

## **Comptoir familial**

Le Club Lions de Macamic parraine le Comptoir familial depuis janvier 2009 avec la collaboration de la Ville de Macamic qui met à votre disposition un local au sous-sol du Centre Joachim-Tremblay.

Le Comptoir familial existe grâce aux dons que la population nous fait, soit du linge, des vêtements, de petits articles ménagers et autres. Apportez les articles dont vous n'avez plus besoin et il y aura quelqu'un sur place qui s'en occupera.

N'hésitez pas à venir nous visiter, nous avons de quoi vous habiller de la tête aux pieds, et ce, pour tous les âges, pour hommes, femmes et enfants.

Nous avons des vêtements de bonne qualité à très bons prix.

Les heures d'ouverture sont :

Mardi : de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures

Mercredi : de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures

Jeudi : de 13 heures à 16 heures et de 18 heures à 20 heures

Questions ou information :

819 782-2601

819 782-4239

**Source : Le Club Lions de Macamic**

## Rubrique informative

### Souper gastronomique 2016



Cette année, le souper gastronomique fêtera ses 25 ans. La 25<sup>e</sup> édition aura lieu le samedi 22 octobre, à compter de 17 heures 30, au pavillon Le Séjour de Macamic.

Ce prestigieux événement, précédé d'un cocktail, est au coût de 150 \$, taxes incluses.

Réservez tôt, les places sont limitées. Pour en savoir plus, communiquez avec la responsable, Myriam Audet, au 819 782-4604, poste 230 ou par courriel au [maudet.macamic@mrcao.qc.ca](mailto:maudet.macamic@mrcao.qc.ca).

P.-S. Comme chaque année, la Corporation de développement fait deux heureux en organisant un tirage; venez signer vos billets à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture régulières.

**Source : Myriam Audet**  
**Coordonnatrice en loisirs**

### Halloween

La Ville de Macamic recommande aux jeunes de passer *l'Halloween* seulement le lundi **31 octobre 2016**, entre **16 heures et 20 heures 30**.

Nous tenons à souligner la participation généreuse de la Brigade des pompiers volontaires et de la Sûreté du Québec qui patrouillent notre secteur pour assurer la sécurité de nos enfants à cette occasion.

De plus, la municipalité incite les jeunes à la prudence lors de cette grande fête.



**Source : Denis Bédard, dir. gén.**  
**819 782-4604, poste 238**

### Rappel concernant les abris d'autos amovibles



Nous aimerions vous rappeler qu'il existe un règlement municipal concernant l'installation des abris d'autos amovibles; ce règlement stipule ce qui suit :

#### Chapitre 9.6

Tout abri d'auto amovible **est prohibé entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> octobre**; il n'est autorisé que pour desservir un **usage résidentiel** et doit être **localisé à une distance minimale de 1,0 mètre de la ligne de lot avant**.

Un abri d'auto amovible doit être **muni d'ancrages au sol** installés de manière à ce qu'il résiste à la poussée du vent.

Les **matériaux de revêtement** extérieur doivent être **opaques et d'une seule couleur**. Ils doivent être **entretenus et maintenus en bon état**.

Si vous avez besoin de plus de renseignements concernant ce règlement, vous pouvez nous joindre à l'hôtel de ville de Macamic, entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30, au 819 782-4604.

### Les Fêtes du 100<sup>e</sup> de Macamic



Un train de souvenirs...

Le 13 septembre dernier avait lieu la conférence de presse pour le lancement des activités du 100<sup>e</sup> à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic, sous forme de 5 à 7.

Plus de 100 personnes ont assisté à cette conférence de presse; nous en avons profité pour présenter tous nos partenaires financiers et dévoiler la programmation des activités sous le thème : **Automne en couleurs** dont le partenaire est **DMC Soudure inc.**

Sous l'animation de notre président du comité du 100<sup>e</sup>, monsieur Gilles Parent, quelques personnes ont été invitées à nous adresser la parole, soit notre président d'honneur, monsieur Daniel Rancourt et notre maire, monsieur Claude N. Morin.

Nous avons aussi annoncé, en prévente, le livre de recettes, le livre-souvenir, le DVD et le calendrier-souvenir. Le prix de ces articles est présenté à la page 22

de cette édition de l'Info-Mak. Sur l'ensemble de ces articles combinés, vous pouvez économiser 20 \$ sur le prix régulier qui sera en vigueur après le 31 décembre 2016. Vous pouvez réserver ces articles en vous présentant à l'hôtel de ville de Macamic.

Une courte présentation du DVD du 100<sup>e</sup> a suscité beaucoup d'intérêt de la part de l'assistance, tant du côté de la qualité du produit que de l'information présentée. Plusieurs aînés et autres personnes ont été sollicités pour la réalisation du DVD et leurs propos sur les événements passés nous rappellent l'importance de perpétuer cette mémoire collective.

Plusieurs prix de présence ont été tirés.

La prochaine conférence de presse, pour le lancement de la saison **HIVER FÉÉRIQUE**, dont le partenaire financier est le **Marché Grenier BONICHOIX**, aura lieu le mardi 10 janvier 2017, à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic, l'heure sera confirmée dans l'Info-Mak de décembre 2016.

Voici la programmation des différentes activités où le Comité du 100<sup>e</sup> s'est associé aux organismes de Macamic.

## **AUTOMNE EN COULEURS** **Partenaire DMC Soudure inc.**

### **Octobre :**

2 octobre : Marche des femmes organisée par le Cercle de Fermières Macamic

22 octobre : Souper gastronomique : partenaire d'activité : François Gendron, député d'Abitibi-Ouest et vice-président de l'Assemblée nationale

26 octobre : Défilé-démonstration des travaux exécutés par les Fermières de Macamic, au Café Elkoza, à 19 heures

### **Novembre :**

6 nov. : Commémoration des défunts à l'église, à 11 heures

19-20 nov. : Tournoi de hockey féminin

25-26 nov. : Exposition et vente des travaux des Fermières au CHSLD de Macamic

### **Décembre :**

1 au 4 déc. : Tournoi Novice au Centre Joachim Tremblay

4 décembre : Guignolée des Lions et du Club de la Fraternité

10 et 11 décembre : Marché de Noël au sous-sol de l'église : partenaires d'activité : Élisabeth Parent et famille du Dr J.A. Bertrand

17 décembre : Bingo dindes organisé par les Chevaliers de Colomb

18 décembre : Chemin de crèches

24 décembre : Messe de Noël du 100<sup>e</sup> à l'église de Macamic

31 décembre : Party du 31 décembre (secteur Colombourg)

Ne manquez pas de visiter le site WEB du 100<sup>e</sup> afin d'avoir les dernières nouvelles; vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante :

<http://100e.villemacamic.qc.ca>

Voyez l'article de journal traitant de la conférence de presse du 13 septembre sur le lien suivant :

<http://www.lafrontiere.ca/actualites/2016/9/13/les-festivites-du-100e-anniversaire-de-macamic-sont-lancees.html>

Nous souhaitons vous rencontrer à ces activités où nous aurons le plaisir de faire le tirage de prix de présence et aussi de partager Un Train de Souvenirs.

**Yvon Gagné**  
Coordonnateur des Fêtes du 100<sup>e</sup>

22

## PRÉVENTE



Un train de souvenirs...

Vous pouvez réserver à l'hôtel de ville de Macamic les items suivants :

- **le livre de recettes** à 15 \$, une économie de 5 \$ sur le prix régulier et il est disponible maintenant
- **le livre-souvenir du 100<sup>e</sup>** à 35 \$, une économie de 5 \$ sur le prix régulier, il sera disponible en novembre
- **le DVD du 100<sup>e</sup>** à 40 \$, une économie de 10 \$ sur le prix régulier, il sera disponible en mars 2017
- **le calendrier-souvenir** du 100<sup>e</sup> à 10 \$, il sera disponible en octobre

Ces prix seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

Ne manquez pas de visiter le site WEB du 100<sup>e</sup> afin d'avoir les dernières nouvelles, vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante :

<http://100e.villemacamic.qc.ca>

**Yvon Gagné**  
Coordonnateur des Fêtes du 100<sup>e</sup>

**Loi sur le tabac (RAPPEL)**



**Depuis le 26 novembre 2015**

- Il est interdit de fumer une cigarette électronique (vapoter) dans tous les lieux où il est interdit de fumer.

**Depuis le 26 mai 2016, il est interdit de fumer :**

- dans les véhicules automobiles lorsque des personnes de moins de 16 ans y sont présentes;
- dans les aires communes des immeubles d’habitation comportant de 2 à 5 logements;
- sur les terrasses commerciales, incluant celles des restaurants et des bars;
- dans les aires de jeux extérieures pour enfants;
- sur les terrains sportifs et les terrains de jeux;
- sur les terrains des camps de vacances;
- en tout temps, sur les terrains des centres de la petite enfance et des garderies et des établissements

d’enseignement préscolaire, primaire et secondaire, y compris les centres de formation générale aux adultes et les centres de formation professionnelle;

**Mesures qui entreront en vigueur le 26 novembre 2016**

Il sera interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres :

- de toute porte et de toute fenêtre qui s’ouvrent
- de prises d’air communiquant avec un lieu fermé où il est interdit de fumer

**Source :**

<http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation/loi-tabac/>

**L’abandon d’animaux de compagnie dans nos campagnes**

Inspiré d’une problématique soulevée par des résidents, nous vous proposons ce texte qui, nous l’espérons, pourra aider à enrayer le cas d’abandon d’animaux de compagnie dans nos chemins et nos rangs de campagne.

Adopter un animal est une chose bien souvent prise à la légère; pitou et minou

sont si mignons, en particulier lorsqu'ils sont bébés, qu'il arrive souvent qu'on ne se pose pas les questions essentielles à savoir si on est prêt à prendre une telle responsabilité et, bien trop souvent, ces coups de tête se terminent par l'abandon de ces boules de poils.



**L'ADOPTION EST UNE OPTION, L'ASSUMER EST UNE OBLIGATION**

Ce qui est encore plus déplorable, c'est que certaines personnes décident de se débarrasser de leur(s) compagnon(s) en les abandonnant à leur sort dans la nature, particulièrement dans les endroits plus isolés du territoire, comme dans les chemins situés en dehors du périmètre urbain.

Peu importe la raison qui pousse une personne à se départir de son animal, il y a des façons de faire beaucoup plus acceptables que de laisser là, au milieu de nulle part, un être vivant se débrouiller tout seul. On peut se dire que quelqu'un va le trouver et en prendre soin ou que le côté sauvage de l'animal va prendre le dessus, mais la réalité est tout autre. Mis à part quelques exceptions, l'animal va souffrir d'une

quelconque façon : stress, peur, faim, soif, froid, blessure, attaque d'un animal sauvage, etc.

De plus, pour les personnes habitant ces lieux plus isolés, la présence de ces animaux abandonnés devient problématique car, instinctivement, l'animal domestique aura généralement tendance à revenir auprès des humains, ce qui n'est pas, à priori, apprécié de ces personnes qui doivent gérer la présence de ces bêtes non désirées sur leur propriété.

Ceci étant dit, il y a des lois et des règlements qui ont été mis en place, autant du côté des gouvernements que de celui des municipalités afin de protéger les animaux de compagnie contre l'abandon dans la nature, par exemple :

- Depuis 2015, au Québec, les animaux ne sont plus considérés comme des biens mais plutôt comme des êtres doués de sensibilité qui ont des impératifs biologiques (art. 898.1 du Code civil du Québec), ce qui est venu renforcer les dispositions des lois particulières qui les protègent.
- Les articles 445.1 et 446 du Code criminel précisent que le propriétaire ou la personne qui a la garde d'un animal doit lui accorder des soins convenables et suffisants et une



surveillance raisonnable et que s'il omet de le faire, il commet une infraction. (*Peine : emprisonnement et/ou amendes*)

- L'article 3.10 du règlement 11-151 concernant les animaux de la Ville de Macamic stipule qu'un gardien ne peut abandonner un ou des animaux dans le but de s'en défaire. Il doit remettre le ou les animaux à une autorité compétente qui en dispose par adoption ou euthanasie. (*Peine : amendes entre 100 \$ et 1000 \$*)

Donc, si vous devez vous départir de votre animal, faites-le correctement; essayez de lui trouver une nouvelle famille ou apportez-le dans un refuge (ex. : SPCA) afin de lui donner une chance d'être adopté; s'il n'y a pas d'autre solution, apportez-le à un centre de contrôle animalier ou tout autre endroit spécialisé pour le faire euthanasier.

Mais l'idéal serait surtout **d'y penser à deux fois avant** d'adopter un animal; avez-vous la place pour l'accueillir, le temps à lui consacrer, l'énergie et les moyens financiers pour en prendre bien soin (nourriture, soins vétérinaires), la patience pour lui apprendre la propreté et le faire obéir, l'amour inconditionnel qu'il faudra lorsqu'il fera des bêtises ou qu'il sera beaucoup moins mignon rendu

à l'âge adulte? Essentiellement, il faut prendre conscience qu'un animal n'est pas comme une peluche qu'on offre en cadeau et qui peut facilement être jetée lorsque qu'elle ne nous intéresse plus.



Si, après y avoir bien réfléchi, vous vous considérez prêt à adopter un petit compagnon, pensez d'abord aux refuges, ce qui permettrait de donner une 2<sup>e</sup> chance à un animal abandonné. Puis, assurez-vous de le faire stériliser, ce qui est la meilleure façon de réduire les risques d'abandon dans l'avenir.

**Source : Annick Gaudet, inspectrice municipale adjointe**

## Le calendrier des activités

<u>Octobre</u>	12	Réunion du Cercle de Fermières de Macamic au local des Fermières situé au Centre Joachim-Tremblay à 19 heures
	22	Souper gastronomique
	26	Parade de mode humoristique des Fermières de Macamic au Café Elkoza à 19 heures. Prix d'entrée : 1 \$
	31	Halloween
 <u>Novembre</u>	 2	 Activité Vie active au Club de l'Âge d'Or de Macamic de 9 heures 30 à 11 heures
	6	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	6	Commémoration des défunts à l'église de Macamic à 11 heures
	9	Réunion du Cercle de Fermières de Macamic au local des Fermières situé au Centre Joachim-Tremblay à 19 heures
	14	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	14	Réunion du Cercle de Fermières de Colombourg
	16	Activité Vie active au Club de l'Âge d'Or de Macamic de 9 heures 30 à 11 heures
	19-20	Tournoi de hockey féminin au Centre Joachim-Tremblay
	25-26	Exposition et vente des travaux des Fermières au CHSLD de Macamic
	30	Activité Vie active au Club de l'Âge d'Or de Macamic de 9 heures 30 à 11 heures
 <u>Décembre</u>	 1-2-3-4	 Tournoi Novice de Macamic au Centre Joachim-Tremblay
	4	Souper de Noël du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg et des membres au Centre communautaire à 17 heures 15 suivi de la soirée dansante à 19 heures 30 et d'un goûter à la fin de la soirée.

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.  
2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

**Bingo tous les mardis à 18 heures 45**

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

## Heures d'ouverture de la bibliothèque

### Colombourg

Mardi : 11 heures 30 à 13 heures

Mercredi : 11 heures 30 à 16 heures

19 heures à 20 heures 30

### Macamic

Lundi : 14 heures à 16 heures

18 heures 30 à 20 heures 30

Mercredi : 14 heures à 16 heures

18 heures 30 à 20 heures 30

Vendredi : 18 heures 30 à 20 heures 30

Samedi : 10 heures à 12 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 8 décembre 2016, **la date limite pour apporter vos textes est le 11 novembre 2016**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : [journalvillemacamic@hotmail.com](mailto:journalvillemacamic@hotmail.com).

### eMak : complément électronique de l'Info-Mak

Depuis janvier 2016, certains des textes que nous recevons pour publication sont diffusés dans l'**eMak**, un nouveau média, complément électronique de l'Info-Mak, que vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications »; vous y trouverez, entre autres, des textes qui étaient habituellement publiés dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

## Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

<b>Le numéro de téléphone est le</b>	<b>819 782-4604</b>	<b>Poste</b>
Monsieur Claude N. Morin	Maire	270
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Guillaume Ratelle	Directeur des travaux publics	224 ou 239
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe à temps partiel	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Monsieur Ghislain Deschênes	Chargé de projet à temps partiel	225

### SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24 h	Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance			9-1-1

### CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Coordonnatrice en loisirs	Madame Myriam Audet	230
Animateur en loisirs	Monsieur Marco Desforges	231
Bureau de service	Messsieurs Jean Morin et Janick Brière-Auger	234
Madame Lucette Bastien	Resp. des 2 bingos hebdomadaires à temps partiel	231
Restaurant Centre Joachim-Tremblay	Madame Caroline Depont	237
Info-loisirs Horaire des activités		2
Cercle des Fermières		232

### BIBLIOTHÈQUES

Madame Ginette Labbé	Responsable bibliothèque de Macamic	274
Madame Noëlla Royer	Responsable bibliothèque de Colombourg	819 333-5783

### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin	Directrice générale	819 787-6340
-------------------------	---------------------	--------------

### CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet	Bénévole	819 782-4866
-----------------------	----------	--------------

Adresse électronique : [macamic@mrcao.qc.ca](mailto:macamic@mrcao.qc.ca)  
 Site Internet : [www.villemacamic.qc.ca](http://www.villemacamic.qc.ca)